

Grève du 22 mars 2018

Code Direction : 370
Direction : DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES D'INDRE ET LOIRE

Motif : La nécessité d'une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
· La nécessité de créer des emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin, nécessité qui s'oppose à de nouvelles suppressions ;
· Un nouveau plan de titularisation des contractuel-les et de nouvelles mesures pour combattre la précarité ;
· Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
· L'abrogation du jour de carence ;
· La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ;
· La question de la préservation du statut général des fonctionnaires, et des statuts particuliers, qui permettent déjà de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire et qui garantissent l'égalité entre les usager-es.

Organisations syndicales : CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires Fonction publique et CGC Finances publiques

	Catégorie A+ (1) Cadres supérieurs			Catégorie A (inspecteurs seulement)			Catégorie B			Catégorie C			Totaux		
	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%
Direction	29	1	3,45	41	8	19,51	75	25	33,33	42	13	30,95	187	47	25,13
SIP-CDI-CDIF	5	1	20,00	12	7	58,33	52	28	53,85	69	42	60,87	138	78	56,52
SIE, SIP-SIE et PRS	5		0,00	8		0,00	64	37	57,81	24	12	50,00	101	49	48,51
Trésoreries	16	2	12,50	20	2	10,00	75	27	36,00	41	12	29,27	152	43	28,29
Brigades, BCR, PCE, PCRP, ICE	3		0,00	22	2	9,09	6	3	50,00	1		0,00	32	5	15,63
Services de Publicité Foncière	2		0,00	3	1	33,33	19	9	47,37	17	8	47,06	41	18	43,90
ESI															
CPS				1	1	100,00	2		0,00	6	2	33,33	9	3	33,33

TOTAL	60	4	6,67	107	21	19,63	293	129	44,03	200	89	44,50	660	243	36,82
-------	----	---	------	-----	----	-------	-----	-----	-------	-----	----	-------	-----	-----	-------

(1) La catégorie A+ supérieurs s'entend à partir du grade d'Inspecteur divisionnaire